



COMMUNE DU VAL

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 2 5.1 Servitudes d'utilité publique

**Arrêté le 27/10/2023
Approuvé le 24/07/2024**



Mairie du Val
5 Place de la Libération
83143 LE VAL
Tél : [04 94 37 02 20](tel:0494370220)
www.mairie-leval.fr

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
A1 Forêts soumises au régime forestier	ONF	Forêt communale de Vins sur Caramy	Non renseigné
		Forêt communale de Bras	
A5 Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Services communaux	Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement	Non renseigné
AC1 Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques	UDAP et DRAC	Monument historique classé : Chapelle notre Dame de la pitié (en totalité)	Arrêté préfectoral du 03/01/2000
		Monument historique classé : Dolmen n° 4 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)	Arrêté préfectoral du 01/09/1988
		Monument historique inscrit : Abris A et B des Essartènes	Arrêté préfectoral du 23/06/1992
		Monument historique inscrit : Chapelle de notre Dame de la pitié et quatre oratoires (en totalité) (le périmètre de protection s'étend sur la commune de Brignoles)	Arrêté préfectoral du 16/12/1998
		Monument historique inscrit : Dolmens n° 1, n° 2 et n° 3 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)	Arrêté préfectoral du 22/02/1988
AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine	ARS	Périmètres de protection du forage des Pierres Sèches	Arrêté préfectoral 25/05/1989
		Périmètre de protection des source, puits et forage des Treize Raïes	Arrêté préfectoral 16/12/2002
		Mise en conformité du forage de Notre Dame. Travaux de prélèvement d'eaux et des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de la source du forage de Notre Dame. Autorisation de prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine au bénéfice de la CA Provence Verte.	Arrêté préfectoral 03/08/2021
I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	DREAL GRT Gaz	Zones d'effets autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Arrêté préfectoral 29/12/2017

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	DREAL GRT Gaz	Canalisation de transport de gaz Artère de Provence DN 400 (Anciennement Artère Provence-Côte d'Azur DN 400)	Non renseigné
		Canalisation de transport de gaz artère LE VAL - LA CRAU Ø 250	Arrêté préfectoral 25/03/2009
		Servitude de passage du pipeline La Mède - Puget/Argens. Arrêt définitive du tronçon de la branche B6, suite à la réalisation en 2021 de la déviation de la canalisation de transport d'hydrocarbures B6. (Modification du tracé de la traversée de la rivière Argens)	Décret 14/02/1992 Arrêté préfectoral 25/01/2023
I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	RTE	Ligne aérienne 63 kV : BARJOLS - VINS	Non renseigné
		Ligne aérienne 2 x 63 kV : VAL (LE) - VINS 1 et 3	Non renseigné
		Liaison aérienne 63 kV : SALERNES - VINS	Non renseigné
		Ligne 63 kV : SAINT MAXIMIN - VAL (LE)	Non renseigné
		Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.	Non renseigné
Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières	Services communaux	Cimetière communal du Val	Non renseigné
PM8 Servitudes relatives à la création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI)	ONF	Voir carte en annexe concernant les zones de débroussaillage obligatoire	Décret 2024-295 du 29/03/2024
PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications	France télécom UPR	Câble souterrain de télécommunication n° 380 BARJOLS - BRIGNOLES	Arrêté préfectoral 11/10/1974
T7 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	DGAC Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Sud-Est	L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5	Arrêté ministériel 25/07/1990

Servitudes d'utilité publique mentionnées en application des articles L.151-43 et R.151-51 du code de l'urbanisme

Ce tableau récapitule la liste des servitudes connues à ce jour par le service connaissance des territoires. La consolidation de ces données est rendue nécessaire par la consultation des gestionnaires compétents. Pour rappel, le géoportail de l'urbanisme constitue le site de référence pour la consultation des documents d'urbanisme et des servitudes. Les autorités compétentes en matière de servitudes d'utilité publique (SUP) sont très variées. Elles ont chacune la charge de mettre en ligne les servitudes dont elles sont responsables. Un certain nombre de SUP sont d'ores et déjà publiées sur le Géoportail de l'urbanisme et les données sont directement téléchargeables (A9, AC1, AC2, AC3, EL3, PM1, PM3, I1, I4, T5...).

Commune

LE VAL

83143

Liste des servitudes d'utilité publique



A5 Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1)

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné

AC1 Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

Monument historique classé : Chapelle notre Dame de la pitié (en totalité)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 03/01/2000

Monument historique classé : Dolmen n 4 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 01/09/1988

Monument historique inscrit : Abris A et B des Essartènes

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 23/06/1992

Monument historique inscrit : Chapelle de notre Dame de la pitié et quatre oratoires (en totalité) (le périmètre de protection s'étend sur la commune de Brignoles)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 16/12/1998

Monument historique inscrit : Dolmens n 1, n 2 et n 3 des Adrets (le périmètre de protection s'étend sur la commune du Val)

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 22/02/1988

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

Articles L. 1321-2, L. 1321-2-1 et R. 1321-6 et suivants du code de la santé publique (eaux potables) - articles L 1322-3 à 1322-13 et R. 1322-17 et suivants du code de la santé publique (eaux minérales) - (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - A - c - 2 & 3)

Périmètres de protection du forage des Pierres Sèches

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 25/05/1989

Périmètre de protection des source, puits et forage des Treize Raïes

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 16/12/2002

Mise en conformité du forage de Notre Dame. Travaux de prélèvement d'eaux et des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de la source du forage de Notre Dame. Autorisation de prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine au bénéfice de la CA Provence Verte. (ARS)

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Arrêté préfectoral 03/08/2021

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

Articles L. 555-16, R. 555-30 et R. 555-31 du code de l'environnement, L. 101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1, du code de l'urbanisme, R. 122-22 et R. 123.46 du code de la construction et de l'habitation.

Zones d'effets autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 29/12/2017

13 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

Canalisation de transport de gaz Artère de Provence DN 400 (Anciennement Artère Provence-Côte d'Azur DN 400)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Non renseigné

Canalisation de transport de gaz artère LE VAL - LA CRAU Ø 250

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille
cedex 3

GRTgaz - DO - PERM - Equipe travaux tiers & urbanisme - 10 Rue Pierre Sémard - CS 50329
- 69363 LYON CEDEX 07 (Tél. : 04.78.65.59.59)

Acte : Arrêté préfectoral 25/03/2009

Servitude de passage du pipeline La Mède - Puget/Argens.

Arrêt définitive du tronçon de la branche B6, suite à la réalisation en 2021 de la déviation de la canalisation de transport d'hydrocarbures B6. (modification du tracé de la traversée de la rivière Argens)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service prévention des risques - 16, rue Zattara - CS 70248 -
13331 Marseille cedex 3

Acte : Décret 14/02/1992

Acte : Arrêté préfectoral 25/01/2023

14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II
- A - a)

Ligne aérienne 63 kV : BARJOLS - VINS

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

Ligne aérienne 2 x 63 kV : VAL (LE) - VINS 1 et 3

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

Liaison aérienne 63 kV : SALERNES - VINS

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

Ligne 63 kV : SAINT MAXIMIN - VAL (LE)

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -
Lingostière Saint-Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3

Acte : Non renseigné

Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIIGNANE

Acte : Non renseigné

Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Cimetière communal du Val

Services communaux Mairie du Val

Acte : Non renseigné

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3)

Câble souterrain de télécommunication n 380 BARJOLS - BRIGNOLES

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 11/10/1974

T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4)

L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

Direction Générale de l'Aviation Civile / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Sud-Est, 1 rue Vincent Auriol - CS 90890, 13627 AIX-EN-PROVENCE CEDEX
courriel : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Acte : Arrêté ministériel 25/07/1990
